

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 14 DECEMBRE 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-05-07 - ENVIRONNEMENT (8.8) – CONVENTIONS AVEC LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE MEURTHE ET MOSELLE POUR LA MISSION RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES

DATE DE CONVOCATION : 7 DECEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION : 19 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de MATTE Jean-François), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VAILLANT Pascal (ayant la suppléance de VARIS Pierre), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (arrivé à compter de la 2023.05.13 et ayant la procuration de MASSELOT Catherine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	VARIS Pierre, SEGALT Jean-François, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, ORDITZ Jackie, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 8 avis de procuration. De la 2023-05-13 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patricia WINIARSKI
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 56 Présents. De la 2023-05-13 à la fin : 57 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-05-12 : 64 Votants. De la 2023-05-13 à la fin : 66 Votants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2007 instituant la mission de recyclage agricole des déchets dans le département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la convention-cadre régionale portant sur le fonctionnement des Missions de Recyclage Agricole des déchets issus de l'épuration de l'eau,

En application de l'arrêté du 8 janvier 1998 relatif à l'épandage agricole des boues, la Préfecture a mis en place un organisme indépendant des producteurs de boues urbaines dans le département de Meurthe-et-Moselle (via la Chambre d'Agriculture) dont le financement est assuré en partie par les collectivités productrices de boues.

Cet organisme a pour missions l'expertise technique, l'information, le conseil, le suivi analytique, la gestion des bases de données et l'harmonisation des pratiques relatives à l'épandage agricole des boues d'épuration.

Les enjeux pour la Communauté de Communes Terres Toulaises d'adhérer à cet organisme sont de participer aux politiques de mise en œuvre de l'épandage des boues, faire entendre les difficultés des producteurs, identifier les acteurs de la filière et bénéficier d'une veille technique et réglementaire.

Les modalités de participation des collectivités adhérentes ont été fixées en 2019 et ont été reconduites entre 2020 et 2023 (suite aux comités de pilotage annuels). Pour les stations d'épuration de la CC2T, suivant leur capacité de traitement, le barème fixant le montant annuel de participation est le suivant :

Capacité de traitement (EH)	Plan d'épandage	Compostage normalisé	Stations d'épuration de la CC2T concernés en 2023
20.001 à 30.000 EH	1.600 €	1.280 €	Toul
2.001 à 5.000 EH	430 €	344 €	Gondreville et Aingeray
1.001 à 2.000 EH	320 €	256 €	Villey-Saint-Etienne
0 à 1.000 EH	250 €	200 €	

Ainsi la participation 2023 de la Communauté de Communes Terres Toulaises, à verser à la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle pour la Mission de Recyclage Agricole des Déchets, est fixée à 2780 € pour les stations d'épuration de TOUL, GONDREVILLE, AINGERAY et VILLEY-ST-ETIENNE compte tenu des capacités de traitement des stations d'épuration concernées et de l'épandage des boues mis en œuvre,

Vu l'avis favorable de la Conseil d'exploitation du 14 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Accepter le versement de la cotisation à la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle (Mission Recyclage des Boues), soit 2 780 € pour 2023 pour les stations d'épuration de TOUL, GONDREVILLE, AINGERAY et VILLEY-ST-ETIENNE,**
- **Autoriser le Président à signer les conventions destinées à encadrer le recyclage agricole des boues et leurs éventuels avenants.**
- **Prévoir les crédits à l'article 6281 « Concours divers » du budget annexe Assainissement.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

